

**SOCIETE DE CONSEIL EN EXTERNALISATION ET MARKETING INTERNET –
S.C.E.M.I**

S.A au capital de 231.381,26 €
Siège social : 23 rue Lavoisier 27000 EVREUX
449.207.133 R.C.S. EVREUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
RÉUNIE LE 10 SEPTEMBRE 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026),
Le 10 septembre,
À 11 heures,

Les actionnaires de la société SOCIETE DE CONSEIL EN EXTERNALISATION ET MARKETING INTERNET – SC.E.M.I ci-avant dénommée et identifiée (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au 23, rue du Bon Pasteur, 72021 Le Mans Cedex 2, sur convocation du Conseil d'administration faite par lettre simple et par avis inséré le 5 août 2026 dans le Bulletin des annonces légales obligatoires.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote à distance.

En l'absence du Président du Conseil d'Administration, et en application de l'article 23 des statuts, l'Assemblée est présidée par Monsieur Younès JABRI, par délégation du Conseil d'administration.

La société CABINET BOUCHARA BENOIT ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 791 925 actions sur les 1 051 733 actions ayant le droit de vote.

Le président constate que l'assemblée générale, réunissant plus que le cinquième des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire du support habilité à recevoir les annonces légales contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance et par procuration,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la liste des administrateurs en fonction et dont la nomination est proposée,
- le texte des questions écrites posées par un actionnaire en application de l'article L.225-108 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice 2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement et remplacement de mandats d'administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président présente à l'assemblée les comptes de l'Exercice écoulé et le rapport de gestion.

Le président donne lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une série de questions écrites a été transmise par voie électronique le 7 septembre 2026 par un actionnaire. Le Président rappelle que cette transmission ne satisfait pas aux prescriptions impératives légales et réglementaires tant au regard du délai d'envoi que des modalités formelles requises. Toutefois, dans un souci de transparence envers les actionnaires, le Président indique que le Conseil d'administration a décidé de déroger à cette irrecevabilité et d'y apporter des réponses. Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte que l'ensemble des réponses apportées par le Conseil d'administration à ces questions sera publié et mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation.

Plus personne ne sollicitant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution

L'assemblée générale :

- Après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes,
- Et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce,

Prend acte de l'absence de conventions nouvelles au titre de l'Exercice et du fait que les conventions anciennes se sont poursuivies au cours de l'Exercice.

La présente résolution, recueillant :

[1.537.438] voix pour
[41.074] voix contre

Est ☒ adoptée

☐ rejetée.

2^{ème} résolution

L'assemblée générale :

- Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations de l'Exercice,
- Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes et des comptes annuels afférents à cet Exercice,

Approuve ces comptes et rapports tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat net comptable déficitaire de -139 148,22 €.

En conséquence, elle donne *quitus* de leur gestion aux administrateurs au cours de l'Exercice.

La présente résolution, recueillant :

[1.537.372] voix pour
[41.140] voix contre

Est ☒ adoptée ☐ rejetée.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de de l'Exercice ressortant à -139 148,22 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-139 148,22 euros
Affectée au compte "autres réserves"	-139 148,22 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués. En outre, et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution n'est intervenue au cours des trois précédents exercices sociaux.

La présente résolution, recueillant :

[1.537.372] voix pour
[41.074] voix contre

Est ☒ adoptée ☐ rejetée.

4^{ème} résolution

L'assemblée générale constatant que les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Youssef CHRAIBI
- Monsieur Younès JABRI
- Madame Stéphanie MAUGARS

Viennent à expiration ce jour, décide :

De renouveler les mandats de :

- Monsieur Youssef CHRAIBI
- Monsieur Younès JABRI

Et de nommer Monsieur Franck POLIZZI en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Stéphanie MAUGARS dont le mandat n'est pas renouvelé.

Les administrateurs exerceront leur mandat pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaires des actionnaires à tenir dans l'année 2032 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

La présente résolution recueillant :

[1.537.372] voix pour
[41.140] voix contre

Est ☒ adoptée ☐ rejetée.

5^{ème} résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

La présente résolution recueillant :

[1.578.512] voix pour
[0] voix contre

Est ☒ adoptée ☐ rejetée.

✕

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Younès JABRI

Signé par :
 Younès JABRI
0B649FD58C1D4A4...

**SOCIETE DE CONSEIL EN EXTERNALISATION ET EN MARKETING
INTERNET - SCEMI**

Société Anonyme

Au capital de 231 381,26 euros

Siège social : 23 rue Lavoisier - 27000 EVREUX

449 207 133 RCS EVREUX

RESULTAT DES VOTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 SEPTEMBRE 2026

Nombre total d'actions disposant du droit de vote	1.051.733
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	6
Nombre d'actions des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	791.925
Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance	1.578.512
Quorum	75,29 %

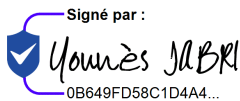
RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION*
Résolution n°1	% droit de vote : 97,40 % Nb de voix : 1.537.438	% droit de vote : 2,60 % Nb de voix : 41.074	% droit de vote : 0 Nb de voix : 0
Résolution n°2	% droit de vote : 97,39 % Nb de voix : 1.537.372	% droit de vote : 2,61 % Nb de voix : 41.140	% droit de vote : 0 Nb de voix : 0
Résolution n°3	% droit de vote : 97,39 % Nb de voix : 1.537.372	% droit de vote : 2,61 % Nb de voix : 41.074	% droit de vote : / Nb de voix : 66
Résolution n°4	% droit de vote : 97,39 % Nb de voix : 1.537.372	% droit de vote : 2,61 % Nb de voix : 41.140	% droit de vote : 0 Nb de voix : 0
Résolution n°5	% droit de vote : 100 % Nb de voix : 1.578.512	% droit de vote : 0 Nb de voix : 0	% droit de vote : 0 Nb de voix : 0

**Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.*

Certifié conforme

Le Président de l'assemblée

M. Younès JABRI

Signé par :

 0B649FD58C1D4A4...